



Atelier panafricain des ONPVs sur les projets de NIMP

**Nairobi, Kenya
28 – 30 juillet 2009**

Rapport

1. Ouverture

L'Atelier panafricain des ONPVs sur les projets de Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMPs) pour les pays d'Afrique est ouvert par Monsieur Jean-Gérard MEZUI M'ELLA, Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (CPI-UA). La cérémonie d'ouverture est marquée par trois allocutions: celle du Directeur de l'UA-BIRA, du Représentant de l'Union Européenne et du Directeur du CPI-UA.

Les trois intervenants rappellent l'importance des NIMPs et réitèrent la nécessité que les pays africains envoient leurs commentaires au secrétariat de la CIPV. Cependant ils notent que les commentaires envoyés par certains pays ne sont malheureusement pas pris en compte lors de la Commission pour les Mesures Phytosanitaires (CMP). Des participants de 27 pays assistent à la réunion. Il y a également Hannah Clarendon, fonctionnaire régional chargée de la protection des végétaux au Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique et M. David Nowell représentant le secrétariat de la CIPV, et les représentants de l'Union Européenne, l'USAID, le Projet PAN-SPSO.

Après la cérémonie d'ouverture, deux présentations sont faites : l'une par le représentant de la CIPV qui donne un aperçu de la CIPV et le processus d'élaboration des normes, et l'autre par M. Raphael Coly, coordinateur du projet PAN-SPSO qui présente ledit projet.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est discuté, ajusté et adopté.

3. Constitution des groupes

Après la cérémonie d'ouverture et la présentation des participants, deux groupes sont constitués : le groupe francophone et le groupe anglophone. Le groupe francophone est constitué de représentants de dix (10) pays (Liste en annexe).

4. Bureau du groupe francophone

Pour la coordination des travaux, 4 experts sont désignés. Il s'agit de:

- Président : Lucien KOUAME,
- Secrétariat : Blaise GASSILA, Séraphine MINKO et Randy STRAVENS.

5. Examen des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires

Six projets de normes phytosanitaires sont examinés, ce sont :

- Le protocole de *Thrips palmi*,
- Le traitement par le froid des mouches de fruits
- La révision de la norme 7 intitulée 'système de certification à l'exportation'
- La révision de la norme 12 intitulée 'Directives pour les certificats phytosanitaires'
- Les amendements de la norme 5 intitulée 'Glossaire des termes phytosanitaires'
- La conception et le fonctionnement d'une station de quarantaine post entrée.

Avant l'analyse de chaque norme, une présentation est faite par le Président du groupe. Des discussions ont lieu sur l'ensemble des normes proposées, discussions liées aux aspects de forme et de fonds, et rapporté selon le modèle de tableau proposé par la CIPV.

Le président du groupe explique le travail à faire. Les commentaires sont débattus par l'ensemble des participants et note est prise par le secrétariat. Les commentaires pour chaque projet de norme sont joints au présent rapport (voir Annexes **x à y**).

Les participants peuvent prendre note des commentaires dans la préparation de leurs commentaires nationaux. Le Secrétariat mentionne que :

- les commentaires nationaux doivent être soumis au Secrétariat de la CIPV par le point de contact de préférence avant le 15 septembre 2009 (et au plus tard le 30 septembre 2009);
- les commentaires doivent de préférence être envoyés par courrier électronique;
- les pays sont invités à utiliser les instructions pour l'utilisation des tableaux de commentaires afin de faciliter la compilation et l'étude des commentaires;
- si un pays soutient les commentaires de l'atelier (avec ou sans addition), il peut envoyer un courrier, fax ou courriel dans ce sens, sans renvoyer les tableaux de l'atelier;
- les participants sont invités à effectuer, si nécessaire, des consultations nationales pour finaliser les commentaires nationaux.

5. Discussion et commentaires sur l'application des normes existantes

Commentaires généraux sur *Thrips palmi*

- La norme comporte une partie très technique, sa mise en œuvre risque d'être très difficile à cause de l'insuffisance de capacités dans la plupart des pays.
- Une partie de cette norme particulièrement les paragraphes liées à l'analyse moléculaire pour l'identification de *Thrips palmi*, de même que les analyses PCR sont complexes et nécessitent des équipements appropriés et des techniciens formés à cela. C'est ainsi qu'une recommandation liée au recyclage ou à la formation des techniciens est proposée à la CIPV avec pour thème principal, le renforcement des capacités.

Commentaires généraux sur le traitement par le froid

Les commentaires suivants ont été faits sur le projet de norme :

- Compléter cette norme en tenant compte de tous les paramètres, il manque beaucoup d'informations permettant de juger de l'efficacité des traitements proposés,
- La norme ne fait pas cas de la qualité du produit après traitement, il est connu que le traitement par la chaleur a une influence sur la qualité du produit
- Pas facile d'appliquer ces normes parce que les capacités pour les évaluer manquent
- La complexité de la méthode en terme d'infrastructures ;
- La période (timing) pour le traitement n'est pas précisée
- L'applicabilité sur les cultivars de la région Afrique n'est pas spécifiée
- Est-elle applicable ou effective sur les nuisibles de la région comme *Bactrocera invadens*, *Dacus*, etc ?

Pour toutes ces raisons, les délégués des pays ont dans l'ensemble constaté qu'un certain nombre d'éléments ne facilitent pas l'appréciation de cette norme. Compte tenu de la diversité des états producteurs de fruits, la participation de plusieurs experts de la région Afrique dans le processus de validation de la norme s'avère indispensable.

Commentaire général sur la norme 7 'système de certification à l'exportation'

La plupart des pays africains ne sont pas encore en mesure d'appliquer entièrement cette norme 7 telle qu'elle se présente actuellement par manque de connaissance et moyens techniques.

Commentaires sur la norme 12 'Directives pour les certificats phytosanitaires'

Général: Ajouter 'phytosanitaire' partout où il y a 'certificat'

Sur le certificat phytosanitaire

- Tant que la version électronique du certificat phytosanitaire n'est pas encore adoptée, on ne peut pas l'introduire dans cette norme 12
- Qui a autorité pour signer ce certificat électronique ?
- Cependant, il est bien reconnu l'importance des nouvelles technologies de l'information et de communications,

En l'absence de consensus, aucune décision définitive n'a été prise

Commentaires sur la norme «Conception et fonctionnement d'une station de quarantaine post entrée»

- La nécessité de chaque pays de disposer d'une station de quarantaine fonctionnelle est reconnue. Mais il revient à chaque état de réfléchir à une stratégie pour la mise en place de cette structure

Commentaires sur la norme 5

Les participants ne sont pas parvenus à un consensus quant à l'opportunité de supprimer le terme « Organisme utile ». Aucune décision n'a donc été arrêtée. Par conséquent, il revient à chaque pays de faire des propositions lors de la consultation nationale pour les commentaires finaux.

6. Recommandations

Une recommandation a été faite à l'endroit du CPI : évaluer la capacité des états de la Région Afrique à mettre en œuvre les normes

D'une façon générale, une recommandation à l'endroit de la CIPV est l'approfondissement des données techniques avant soumission de la norme à l'analyse

Des recommandations plus spécifiques ont également été formulées :

Pour la norme sur le diagnostic de *Thrips palmi*, il s'est avéré un besoin de renforcement de capacités. Comme préalable, il est recommandé une identification dans la région de laboratoires ayant déjà des capacités d'effectuer ce type d'analyses.

Pour le traitement par le froid contre les mouches des fruits, il est recommandé que les experts de la région Afrique soient plus impliqués dans le développement de cette norme. Des pays d'Afrique producteurs de fruits et infestés par les mouches des fruits participeraient à l'expérimentation dans leur écologie, sur leurs variétés et en présence des espèces de mouches les plus dommageables.

Un approfondissement de données techniques avant sa resoumission à l'analyse est également recommandé.

Par rapport à la Norme 7, un renforcement des capacités s'avère nécessaire. Il importe cependant d'identifier les besoins précis et les porter à la connaissance de la CIPV, en même temps que les commentaires des pays sur les normes, avec copie au CPI.

Concernant la Norme 12, il faudrait définir clairement le certificat phytosanitaire électronique et les procédures de mise en application de ce document. Il importe également de définir la sécurité de ce document

Il est en outre recommandé que l'Afrique soit partie prenante dans le processus même d'élaboration du système

Enfin, pour la norme «conception et fonctionnement d'une station de quarantaine post entrée», il y a un besoin de programmes dans les pays pour l'évaluation des agents de lutte biologique.

Il conviendrait d'impliquer le CPI et les pays voisins au moment de l'importation des agents de lutte biologique.

7. Priorités pour les nouvelles normes

Les thèmes pour lesquels les normes sont en cours de développement ont été présentés par Dave Nowell du Secrétariat de la CIPV. Il s'agit entre autres de:

- L'analyse du risque phytosanitaire pour les plantes parasites de quarantaine
- L'importation du matériel génétique pour la sélection
- Le sol et les milieux de croissance
- Le mouvement international du bois
- L'établissement des sites indemnes de production pour la mouche des fruits
- Les procédures de suppression et d'éradication des mouches des fruits.

Les participants ont quant à eux proposé les thèmes suivants:

1. Le mouvement international du sol et des milieux de croissance
2. La gestion et contrôle des agents pathogènes pour réduire la production des mycotoxines
3. Les traitements post-récolte des fruits contre *Bactrocera invadens*
4. Le traitement des envois rejetés.

Un certain nombre de protocoles pour la gestion et le contrôle des nuisibles suivants ont également été proposés à savoir :

1. les virus du manioc
2. l'araignée rouge
3. le grand capucin des grains

4. le virus du bunchy top du bananier

8. Informations diverses

Trois informations importantes ont été portées à la connaissance des participants à savoir l'expérience de l'Union Européenne dans le processus d'élaboration d'une position commune à la CIPV, la proposition d'élaboration des normes pour le secteur forestier et l'initiative «douanes vertes».

-Elaboration d'une position commune pour l'Union Européenne: le panel CMP joue un rôle clé dans la coordination d'une position commune de la région. En effet, c'est cette structure qui:

- Prépare les vues de l'EPPO pour les questions relatives à la CMP spécialement les NIMPs
- Prépare les nominations de représentants dans les différents organes de la CMP
- Discute les problèmes d'application des NIMPs adoptées
- Discute les questions stratégiques relatives à la CIPV et au développement des normes
- Conduit les contacts informels avec les autres ORPVs, spécialement NAPPO et COSAVE.

EPPO exprime alors cette position commune lors des réunions de la CIPV.

-Normes pour le secteur forestier: les participants ont été informés des actions en cours en vue de l'élaboration d'un guide et des outils de formation sur les bonnes pratiques en protection des forêts. L'application des normes en protection des forêts est d'autant plus nécessaire que des nuisibles des forêts peuvent passer sur les cultures et inversement.

-initiative douanes vertes: il s'agirait d'une initiative concertée sous forme de partenariat entre Organisations Internationales et Secrétariats des Conventions Internationales en vue de renforcer les capacités des personnels des frontières à faciliter/contrôler le commerce des produits liés à l'environnement (produits chimiques toxiques, produits dangereux, substances destructrices de la couche d'ozone, espèces menacées d'extinction, etc).

9. Ateliers sur les projets de NIMP 2010

L'atelier 2010 sera conduit suivant le même modèle et sera financé par le projet PAN-SPSO. Il est recommandé aux pays de procéder aux consultations nationales avant de venir aux discussions régionales. Il est également important que les pays pensent aux différentes stratégies de financer les ateliers après le PAN-SPSO.

Pour ce qui est du lieu, il est important de tenir compte de l'accessibilité et du coût de la vie. Pour cela, de l'avis du CPI, Addis-Abeba est toujours mieux indiqué. Cependant, le délégué de la Zambie a promis d'explorer les possibilités d'héberger les assises de ces consultations. Cette proposition a également été retenue. Dès que l'information est disponible, on comparera les deux options et on retiendra la plus réalisable.

10. Clôture de la réunion

Le mot de clôture a été prononcé par le Directeur du CPI, Dr. Jean Gérard MEZUI M'ELLA qui a remercié les participants pour leurs contributions et les a exhortés à soumettre les commentaires au Secrétariat de la CIPV.

Le Secrétariat de la CIPV et la déléguée de la Représentation Régionale de la FAO ont également été remerciés pour leur contribution spéciale à la réussite de cette première consultation continentale organisée par l'Organisation Régionale de la Protection des Végétaux pour l'Afrique, le CPI.

Il a enfin remercié l'Union Européenne qui a financé l'atelier à travers le projet PAN-SPSO conjointement exécutés par les deux bureaux techniques de l'Union Africaine, CPI et BIRA.

Atelier Panafricain de Consultation des Organisations Nationales de Protection des Végétaux sur les projets de Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires

**28 - 30 Juillet, 2009
Nairobi, Kenya (IBAR)**

Projet de Programme

Mardi, 28 Juillet 2009

Session 1.

8.30 – 9.00 Enregistrement des Participants

9.00 – 9.30 : Cérémonies d'ouverture

Président: Dr. Jean-Baptiste Bahama

Mot de bienvenue: Dr. Ahmed El Sawalhy, Director, AU/IBAR

Discours d'ouverture: Jean-Gérard MEZUI M'ELLA, Director, AU-IAPSC

Session 2.:

9:30 – 10:00 Aperçu général de l'atelier: CPI

Adoption du programme -

Election du Bureau (Président, Vice-Président et Rapporteur) -
- information logistique -

Présentations – Objectif et résultats attendus de l'atelier -

Aperçu de la CIPV: Secrétariat de la CIPV -

Aperçu du PANSPSO: Dr. Raphael Coly -

10.00-10.30: Pause café

Session 3.

10:30 – 1:00 pm Analyse des projets de NIMP

(NB: l'analyse de chaque projet de NIMP sera précédée par une présentation de la norme par un membre du Comité des Normes)

1. **Protocole de Diagnostic de *Thrips palmi***

13:00 – 14:00 Déjeuner

14.00-15.30 Protocole de Diagnostic de *Thrips palmi* (suite)

15:30 – 15:45 **Pause café**

15:45 – 18:00 **Analyse des projets de NIMP (suite) :**
2. Traitement au froid des mouches des fruits:
- **Traitement au froid de *Citrus sinensis*** contre *Ceratitis capitata*;
- **Traitement au froid de *Citrus reticulata* × *Citrus sinensis*** contre *Ceratitis capitata*
- **Traitement au froid de *Citrus paradisi*** contre *Ceratitis capitata*
- **Traitement au froid des cultivars et hybrides de *Citrus reticulata*** contre *Ceratitis capitata*

Mercredi, 29 Juillet 2009

8.30 – 10.30 **3. Traitement au froid des mouches des fruits (suite):**
- **Traitement au froid de *Citrus sinensis*** contre *Bactrocera tryoni* ;
- **Traitement au froid de *Citrus reticulata* × *Citrus sinensis*** contre *Bactrocera tryoni* ;
- **Traitement au froid de *Citrus limon*** contre *Bactrocera tryoni*

10.30 – 11:00 **Pause café**

11:00 – 13:00 4. Révision de la NIMP No. 7: Système de certification à l'exportation

13:00 – 14:00 **Déjeuner**

14:00 – 15:30 5. Révision de la NIMP No. 12: Directives pour les certificats phytosanitaires

15:30 – 15:45 **Pause café**

15:45 – 17:00 **6. Glossaire des termes phytosanitaires (Amendement de la NIMP No. 5)**
17:00-17:30 Logistique

Jeudi, 30 July 2009

8.30 – 10.30 7. Projet de NIMP: Conception et fonctionnement d'une station de quarantaine post-entrée

10.30 – 11:00 **Pause café**

11:00 – 13:00 **Session 6: Organisation de l'atelier sur les projets de NIMP session 2010**
- date provisoire et lieu des consultations de 2010
- identification des sponsors
- stratégie de financement

13:00 – 14:00 **Déjeuner**

14.00 – 16.30 1-/ Thèmes pour les nouvelles normes et priorités
2-/ Processus de construction d'une position commune de l'Union Européenne vis-à-vis de la CIPV (Corné Van Alphen)

3-/Mécanisme accroître durablement la participation des pays africains aux
NIMP et coordonner leurs positions;
3-/ Initiative «Douanes Vertes»; NIMP pour le secteur « Forêts »

16:30 – 17:30 Session7: Clôture de l'atelier

17:30- 18:00 **Pause café**

Modèle/tableau pour l'envoi des commentaires - Projets de NIMP pour consultation par les pays, 2009

DRAFT: Révision de la NIMP n° 7
SYSTÈME DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE À L'EXPORTATION

Les [instructions](#) pour l'utilisation de ce modèle figurent après le tableau. L'utilisation de ce modèle facilitera la compilation des commentaires et le travail du Comité des normes.

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
<i>COMMENTAIRES GÉNÉRAUX</i>						
TITRE	[1]					
TITRE	[2]					
TABLE DES MATIÈRES	[3]					
INTRODUCTION	[4]					
CHAMP D'APPLICATION	[5]					
CHAMP D'APPLICATION	[6]					
RÉFÉRENCES	[7]					
DÉFINITIONS	[8]					
DÉFINITIONS	[9]					
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[10]					
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[11]					
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[12]					
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[13]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
EXIGENCES	[14]					
EXIGENCES	[15]					
1. Autorité juridique	[16]					
1. Autorité juridique	[17]					
1. Autorité juridique	[18]					
1. Autorité juridique	[19]					
2. Responsabilité de l'ONPV	[20]					
2. Responsabilité de l'ONPV	[21]			préciser les tâches et les liens hiérarchiques de tout le personnel préposé à la certification phytosanitaire	Compréhension du texte	
3. Ressources et infrastructure	[22]			Ressources et infrastructures	Compréhension du texte	
3.1 Personnel	[23]					
3.1 Personnel	[24]			prospection, suivi et contrôle	Compréhension du texte	
3.1 Personnel	[25]					
3.1 Personnel	[26]					
3.2 Répertoire des exigences phytosanitaires des pays importateurs	[27]					
3.2 Répertoire des exigences phytosanitaires des pays importateurs	[28]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
3.3 Informations techniques concernant les organismes nuisibles	[29]					
3.3 Informations techniques concernant les organismes nuisibles	[30]					
3.4 Matériel	[31]		De fond	3.4 Equipement	Le terme a été remplacé par le mot material alors que dans la version anglaise il n'a pas changé	
3.4 Matériel	[32]	De fond	Rédactionnel	L'ONPV devrait veiller à ce qu'un équipement et des installations adéquats soient disponibles pour mener à bien les procédures de certification phytosanitaire, notamment les échantillonnages, les inspections, les analyses, les traitements, la vérification des envois et autres.	consistant	
4. Documentation	[33]					
4. Documentation	[34]		Rédactionnel	Pour pouvoir apporter un soutien adéquat au système de certification phytosanitaire à l'exportation, L'ONPV devraient disposer d'un système de documentation pour les procédures applicables et de registres permettant la traçabilité des envois.	Consistance	
4.1 Certificats phytosanitaires	[35]					
4.1 Certificats phytosanitaires	[36]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
4.2 Procédures	[37]					
4.2 Procédures	[38]					
4.2 Procédures	[39]					
4.2 Procédures	[40]		De fond	identification du personnel préposé à la délivrance des certificats vérification des données des certificats phytosanitaires , s'il y a lieu	Compréhension du texte Compréhension du texte	
4.2 Procédures	[41]					
4.3 Conservation des données	[42]					
4.3 Conservation des données	[43]					
4.3 Conservation des données	[44]					
4.3 Conservation des données	[45]					
4.3 Conservation des données	[46]					
5. Moyens de communication	[47]					
5.1 À l'intérieur du pays exportateur	[48]					
5.1 À l'intérieur du pays exportateur	[49]					
5.2 Entre les ONPV	[50]					
5.2 Entre les ONPV	[51]		De fond	Chaque ONPV devrait désigner un point	Compréhension du texte	

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				de contact de la CIPV (Article VIII.2 de la CIPV) auquel les communications officielles devraient être envoyées.		
5.2 Entre les ONPV	[52]					
5.2 Entre les ONPV	[53]					
6. Mécanisme de révision du système	[54]					
6. Mécanisme de révision du système	[55]					
[Titre provisoire]	[56]					
PRATIQUES OPTIMALES POUR LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS PHYTOSANITAIRES DE LA PART DES ONPV	[57]					

Modèle/tableau pour l'envoi des commentaires - Projets de NIMP pour consultation par les pays, 2009

DRAFT: Annexe à la NIMP n° 12

CERTIFICATS PHYTOSANITAIRES

Les [instructions](#) pour l'utilisation de ce modèle figurent après le tableau. L'utilisation de ce modèle facilitera la compilation des commentaires et le travail du Comité des normes

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX						
TITRE	[1]					
TITRE	[2]					
TABLE DES MATIÈRES	[3]					
INTRODUCTION	[4]					
CHAMP D'APPLICATION	[5]					
CHAMP D'APPLICATION	[6]					
RÉFÉRENCES	[7]		Rédactionnel	<i>Système de certification phytosanitaire pour l'exportation</i> (sous réserve de l'adoption de la version soumise à la revision.) N°. 7, FAO, Rome.	Parce que on ne peut pas citer en référence un document pas encore adopté	
DÉFINITIONS	[8]					
DÉFINITIONS	[9]					
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[10]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
RÉSUMÉ DE RÉFÉRENCE	[11]					
HISTORIQUE	[12]		De fond	PREAMBULE	Traduction et Compréhension du texte	
HISTORIQUE	[13]					
PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX CERTIFICATS PHYTOSANITAIRES	[14]					
1. Considérations générales	[15]					
1. Considérations générales	[16]					
1. Considérations générales	[17]					
1. Considérations générales	[18]					
1.1 Objectif du certificat phytosanitaire	[19]					
1.1 Objectif du certificat phytosanitaire	[20]		De fond	Les certificats phytosanitaires sont délivrés afin d’attester que les envois de végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés satisfont à des prescriptions phytosanitaires déterminées des pays importateurs et	Cette phrase n’ajoute rien à la compréhension du texte (déjà expliqué dans le texte précédent)	

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				sont conformes à la déclaration de certification du modèle de certificat phytosanitaire correspondant.		
1.2 Certificats	[21]		De fond	1.2 Certificats Phytosanitaires	Consistant	
1.2 Certificats	[22]			certificats phytosanitaires peuvent être en version imprimée ou en version électronique.	Consistant	
1.2 Certificats	[23]					
1.2 Certificats	[24]					
1.2 Certificats	[25]					
1.2.1 Pièces jointes aux certificats	[26]					
1.2.1 Pièces jointes aux certificats	[27]					
1.3 Modifications des certificats délivrés	[28]					
1.3.1 Certificats de remplacement	[29]					
1.3.1 Certificats de remplacement	[30]					
1.3.1 Certificats de remplacement	[31]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
1.3.1 Certificats de remplacement	[32]					
1.3.2 Copies certifiées conformes	[33]					
1.3.2 Copies certifiées conformes	[34]					
1.3.3 Modifications des certificats	[35]		De Fond	Rectification des certificats	Compréhension du texte	
1.3.3 Modifications des certificats	[36]					
1.4 Modalités de délivrance	[37]					
1.4 Modalités de délivrance	[38]					
1.4 Modalités de délivrance	[39]					
1.4 Modalités de délivrance	[40]					
1.5 Mode de transmission	[41]					
1.5 Mode de transmission	[42]					
1.6 Durée de validité	[43]					
1.6 Durée de validité	[44]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
2. Considérations intéressant les pays importateurs et les pays exportateurs	[45]					
2. Considérations intéressant les pays importateurs et les pays exportateurs	[46]					
2. Considérations intéressant les pays importateurs et les pays exportateurs	[47]					
2. Considérations intéressant les pays importateurs et les pays exportateurs	[48]					
2.1 Certificats irrecevables	[49]					
2.1 Certificats irrecevables	[50]					
2.1.1 Certificats phytosanitaires non valides	[51]					
2.1.1 Certificats phytosanitaires non valides	[52]					
2.1.1 Certificats phytosanitaires non	[53]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
valides						
2.1.2 Certificats frauduleux	[54]					
2.1.2 Certificats frauduleux	[55]					
2.2 Prescriptions des pays importateurs concernant la préparation et la délivrance des certificats phytosanitaires	[56]					
2.2 Prescriptions des pays importateurs concernant la préparation et la délivrance des certificats phytosanitaires	[57]		De fond	Les pays peuvent demander que les certificats soient rédigés dans une langue déterminée ou dans une des langues figurant sur une liste qu'ils auront établie, mais ils sont encouragés à faire figurer sur cette liste une des langues officielles de la FAO	Pas nécessaire de mettre l'accent sur une seule langue officielle de la FAO	
3. Principes et directives spécifiques pour la préparation et la délivrance de certificats	[58]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
phytosanitaires						
3. Principes et directives spécifiques pour la préparation et la délivrance de certificats phytosanitaires	[59]					
3. Principes et directives spécifiques pour la préparation et la délivrance de certificats phytosanitaires	[60]					
3. Principes et directives spécifiques pour la préparation et la délivrance de certificats phytosanitaires	[61]					
3.1 Prescriptions pour remplir les diverses rubriques d'un certificat phytosanitaire	[62]					
3.1 Prescriptions pour remplir les	[63]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
diverses rubriques d'un certificat phytosanitaire						
N° _____	[64]					
N° _____	[65]					
Organisation de la protection des végétaux de _____	[66]					
Organisation de la protection des végétaux de _____	[67]					
À: Organisation(s) de la protection des végétaux de _____	[68]					
À: Organisation(s) de la protection des végétaux de _____	[69]					
I. Description de l'envoi	[70]					
Nom et adresse de l'exportateur: _____	[71]					
Nom et adresse de l'exportateur: _____	[72]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Nom et adresse déclarés du destinataire: _____	[73]					
Nom et adresse déclarés du destinataire: _____	[74]					
Nombre et nature des colis: _____	[75]					
Nombre et nature des colis: _____	[76]					
Marques des colis: _____	[77]					
Marques des colis: _____	[78]		Redactionnel	Des marques distinctives sur les sacs (ex: numéros du lot), cartons (ex: numéros de série ou noms des marques) ou d'autres marques distinctives devraient être apposées quand elles peuvent aider à l'identification de l'envoi.	Compréhension du texte	
Lieu d'origine: _____	[79]					
Lieu d'origine: _____	[80]					
Lieu d'origine: _____	[81]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Lieu d'origine: _____	[82]					
Lieu d'origine: _____	[83]					
Moyen de transport déclaré: _____	[84]					
Moyen de transport déclaré: _____	[85]					
Point d'entrée déclaré: _____	[86]					
Point d'entrée déclaré: _____	[87]					
Point d'entrée déclaré: _____	[88]					
Nom du produit et quantité déclarée: _____	[89]					
Nom du produit et quantité déclarée: _____	[90]					
Nom botanique des végétaux: _____	[91]					
Nom botanique des végétaux:	[92]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays

Nom botanique des végétaux: _____	[93]					
Déclaration de certification	[94]					
Déclaration de certification	[95]					
Déclaration de certification	[96]					
Déclaration de certification	[97]					
Déclaration de certification	[98]					
Déclaration de certification	[99]					
Déclaration de certification	[100]					
Déclaration de certification	[101]					
Déclaration de certification	[102]					
Déclaration de certification	[103]					
Déclaration de certification	[104]					
II. Déclaration supplémentaire	[105]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
II. Déclaration supplémentaire	[106]					
II. Déclaration supplémentaire	[107]					
II. Déclaration supplémentaire	[108]					
II. Déclaration supplémentaire	[109]					
II. Déclaration supplémentaire	[110]					
II. Déclaration supplémentaire	[111]					
II. Déclaration supplémentaire	[112]					
III. Traitement de désinfestation et/ou de désinfection	[113]					
III. Traitement de désinfestation et/ou de désinfection	[114]					
Cachet de l'Organisation	[115]					
Cachet de l'Organisation	[116]					
Nom du fonctionnaire autorisé	[117]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Nom du fonctionnaire autorisé	[118]					
Nom du fonctionnaire autorisé	[119]					
Nom du fonctionnaire autorisé	[120]					
Déclaration relative à la responsabilité financière	[121]					
Déclaration relative à la responsabilité financière	[122]					
4. Principes et directives spécifiques pour l'utilisation de certificats phytosanitaires pour les envois en transit ou destinés à la réexportation	[123]					
4. Principes et directives spécifiques pour l'utilisation de certificats phytosanitaires	[124]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
pour les envois en transit ou destinés à la réexportation						
4. Principes et directives spécifiques pour l'utilisation de certificats phytosanitaires pour les envois en transit ou destinés à la réexportation	[125]					
4.1 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation	[126]					
4.1 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation	[127]					
4.1 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation	[128]					
4.1 Conditions pour la délivrance	[129]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation						
4.1 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation	[130]					
4.1 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour la réexportation	[131]					
4.2 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour un envoi importé	[132]					
4.2 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour un envoi importé	[133]					
4.2 Conditions pour la délivrance d'un certificat phytosanitaire pour un envoi importé	[134]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
4.3 Transit	[135]					
4.3 Transit	[136]					
4.3 Transit	[137]					
4.3 Transit	[138]					
ANNEXE 1	[139]					
Modèle de certificat phytosanitaire	[140]					
I. Description de l'envoi	[141]					
II. Déclaration supplémentaire	[142]					
III. Traitement de désinfestation et/ou de désinfection	[143]					
ANNEXE 2	[144]					
Modèle de certificat phytosanitaire pour la réexportation	[145]					
I. Description de l'envoi II. Déclaration supplémentaire	[146]					
II. Déclaration supplémentaire	[147]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
III. Traitement de Désinfestation et/ou de Désinfection	[148]					
APPENDICE 1	[149]					
CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE, INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES XML ET LES MÉCANISMES D'ÉCHANGE STANDARD	[150]					
APPENDICE 2	[151]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES	[152]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES	[153]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ	[154]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES						
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[155]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[156]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[157]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[158]					
LIBELLÉ	[159]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES						
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[160]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[161]					
LIBELLÉ RECOMMANDÉ POUR LES DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAI RES	[162]					

Modèle/tableau pour l'envoi des commentaires - Projets de NIMP pour consultation par les pays, 2009

**DRAFT: Annexe à la NIMP n° 27 (PROTOCOLES DE DIAGNOSTIC POUR
LES ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS)**

Thrips palmi

Les [instructions](#) pour l'utilisation de ce modèle figurent après le tableau. L'utilisation de ce modèle facilitera la compilation des commentaires et le travail du Comité des normes

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX						
TITRE	[1]					
TITRE	[2]					
TABLE DES MATIÈRES	[3]	1. Ligne 2	Rédactionnel	Adoption	Compréhension du texte	
		2. Ligne 15	Rédactionnel	Analyse PCR RELP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces	Compréhension du texte	
Acceptation	[4]	Ligne 1	Rédactionnel	Adoption	Compréhension du texte	
1. Informations sur l'organisme nuisible	[5]					
1. Informations sur l'organisme nuisible	[6]	Phrase 2	De fond	Il est présent localement en Amérique du Nord, centrale et du Sud, en Afrique et en Océanie.	L'origine ne semble pas bien connue de l'auteur (Pas de référence origine)	
		Phrase 3	Rédactionnel		Compréhension du texte	
1. Informations sur l'organisme nuisible	[7]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
1. Informations sur l'organisme nuisible	[8]	Phrase 1	De fond	<i>Thrips palmi</i> est presque intégralement de couleur jaune (Figures 1 à 3) et son identification est rendue difficile tant par sa petite taille (1,0-1,3 mm) que par sa grande similitude avec d'autres espèces de <i>Thrips</i> de couleur jaune ou à prédominance jaune.	Compréhension du texte	
Figure 1:	[9]					
Figure 2:	[10]		de fond	préciser le grossissement de la figure 2 Présenter à la même échelle que figure 3	Pour avoir une meilleure idée de la taille de l'insecte Pour une meilleure comparaison des figures présentées	
Figure 3:	[11]		de fond	préciser le grossissement de la figure 3 Présenter à la même échelle que figure 2	Pour avoir une meilleure idée de la taille de l'insecte Pour une meilleure comparaison des figures présentées	
2. Données taxonomiques	[12]					
2. Données taxonomiques	[13]		Rédactionnel	Nom Synonyme Position Taxonomique Nom commun	Traduction	
3. Détection	[14]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
3. Détection	[15]		De fond	<i>T. palmi</i> peut être localisé un fonctionne des différent stage des développement :	La compréhension du texte	
3. Détection	[16]		De fond	Les parties infestées de la plante peuvent être différentes selon certaines variables, telles que l'hôte et les caractères propres à chaque population de <i>T. palmi</i> .	La compréhension du texte	
3. Détection	[17]					
3. Détection	[18]					
3. Détection	[19]		Rédactionnel	<p>Les thrips peuvent être prélevés un par un sur la plante (feuilles, fleurs ou fruits), transférés à l'aide d'un pinceau fin humide et déposés dans des microtubes contenant une solution AGA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors d'une infestation de faible ampleur produisant des symptômes difficiles ou impossibles à déceler; - lorsque les œufs ne sont présents que dans le tissu végétal (par exemple après un traitement extérieur susceptible d'avoir éliminé les stades 	La compréhension du texte	

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				visibles). les pièges jaunes peuvent également être utilisés.		
3. Détection	[20]					
4. Identification	[21]					
4. Identification	[22]					
4. Identification	[23]					
4.1 Identification morphologique des thrips adultes	[24]					
4.1.1 Préparation des thrips adultes pour l'examen microscopique	[25]					
4.1.1 Préparation des thrips adultes pour l'examen microscopique	[26]					
4.1.1 Préparation des thrips adultes pour l'examen microscopique	[27]					
4.1.1 Préparation des thrips adultes pour l'examen microscopique	[28]					
4.1.2 Identification de la famille des Thripidae	[29]					
4.1.2 Identification de la famille des Thripidae	[30]					
Tableau 1: Famille des	[31]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Thripidae – caractères communs						
Tableau 1: Famille des Thripidae – caractères communs	[32]					
Tableau 1: Famille des Thripidae – caractères communs	[33]					
Tableau 1: Famille des Thripidae – caractères communs	[34]					
Tableau 1: Famille des Thripidae – caractères communs	[35]					
Tableau 1: Famille des Thripidae – caractères communs	[36]					
4.1.3 Identification du genre Thrips	[37]					
4.1.3 Identification du genre Thrips	[38]		Rédactionnel	Les individus du genre ont en commun les caractères mentionnés au Tableau 2.	La compréhension du texte	
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs, <i>spécimens adultes</i>	[39]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[40]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[41]		De fond	Ailes des femelles	La compréhension du texte	
Tableau 2 : Genre Thrips	[42]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
– caractères communs						
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[43]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[44]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[45]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[46]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[47]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[48]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[49]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[50]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[51]					
Tableau 2 : Genre Thrips – caractères communs	[52]					
4.1.3 Identification du genre Thrips	[53]					
4.1.3 Identification du genre Thrips	[54]					
4.1.3 Identification du genre Thrips	[55]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[56]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[57]		Rédactionnel		Etre en conformité avec les normes scientifiques de	

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				Caractères morphologiques de <i>Thrips palmi</i>	nomenclature	
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[58]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[59]		De fond	Ainsi, chez <i>T. palmi</i> la coloration antennaire peut être différente de l'état observé le plus fréquemment tout comme le nombre de soies distales sur l'aile antérieure.	Pour éviter la confusion	
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[60]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[61]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[62]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui	[63]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>						
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[64]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[65]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[66]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[67]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui	[68]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>						
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[69]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[70]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[71]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[72]					
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui	[73]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>						
Tableau 3: Liste des caractères morphologiques qui distinguent collectivement <i>Thrips palmi</i> des autres espèces du genre <i>Thrips</i>	[74]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[75]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[76]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[77]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[78]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[79]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[80]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[81]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[82]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[83]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[84]					
4.1.4 Identification de	[85]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
<i>Thrips palmi</i>						
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[86]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[87]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[88]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[89]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[90]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[91]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[92]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[93]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[94]					
4.1.4 Identification de <i>Thrips palmi</i>	[95]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[96]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[97]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
<i>palmi</i>						
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[98]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[99]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[100]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[101]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[102]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la	[103]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>						
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[104]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[105]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[106]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[107]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[108]					
Tableau 4: Récapitulatif	[109]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>						
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[110]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[111]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[112]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[113]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[114]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[115]					
Tableau 4: Récapitulatif des caractères diagnostiques pour la diagnose rapide: (a) du genre <i>Thrips</i> ; (b) de <i>T. palmi</i>	[116]					
Figure 4:	[117]					
Figure 5 (Figs 5.1 to 5.12):	[118]					
Fig. 5.1(a), (b):	[119]					
Fig. 5.2(a), (b):	[120]					
Fig. 5.3(a), (b):	[121]					
Fig. 5.4(a), (b):	[122]					
Fig. 5.5(a), (b):	[123]					
Fig. 5.6(a)–(c):	[124]					
Fig. 5.7(a)–(e):	[125]					
Fig. 5.8(a)–(c)	[126]					
Fig. 5.9(a), (b):	[127]					
Fig. 5.10(a), (b)	[128]					
Fig. 5.11(a), (b)	[129]					
Fig. 5.12(a)–(c)	[130]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[131]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[132]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[133]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[134]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[135]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[136]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[137]					
4.2 Analyses moléculaires pour l'identification de <i>Thrips palmi</i>	[138]					
4.2.1 Analyse PCR en	[139]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
temps réel à partir d'une séquence par marqueur SCAR pour <i>Thrips palmi</i>						
4.2.1 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence par marqueur SCAR pour <i>Thrips palmi</i>	[140]					
4.2.1 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence par marqueur SCAR pour <i>Thrips palmi</i>	[141]					
4.2.1 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence par marqueur SCAR pour <i>Thrips palmi</i>	[142]					
4.2.1 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence par marqueur SCAR pour <i>Thrips palmi</i>	[143]					
4.2.2 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence COI pour <i>Thrips palmi</i>	[144]					
4.2.2 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence COI pour <i>Thrips palmi</i>	[145]					
4.2.2 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence COI pour <i>Thrips palmi</i>	[146]					
4.2.2 Analyse PCR en temps réel à partir d'une	[147]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
séquence COI pour <i>Thrips palmi</i>						
4.2.2 Analyse PCR en temps réel à partir d'une séquence COI pour <i>Thrips palmi</i>	[148]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[149]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[150]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[151]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[152]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[153]					
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[154]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>						
4.2.3 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence ITS2 pour neuf espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[155]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[156]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[157]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[158]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[159]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[160]					
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une	[161]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>						
4.2.4 Analyse PCR-RFLP à partir d'une séquence COI pour dix espèces de thrips, dont <i>Thrips palmi</i>	[162]					
5. Données à conserver	[163]					
5. Données à conserver	[164]					
5. Données à conserver	[165]					
6. Points de contact pour tout complément d'informations	[166]					
6. Points de contact pour tout complément d'informations	[167]					
7. Remerciements	[168]					
7. Remerciements	[169]					
8. Références	[170]					

Modèle/tableau pour l'envoi des commentaires - Projets de NIMP pour consultation par les pays, 2009

DRAFT: Annexe à la NIMP N° 28 (TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES REGLEMENTES)

Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Ceratitis capitata*

Les [instructions](#) pour l'utilisation de ce modèle figurent après le tableau. L'utilisation de ce modèle facilitera la compilation des commentaires et le travail du Comité des normes.

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
<i>COMMENTAIRES GENERAUX</i>						
TITRE	[1]					
TITRE	[2]					
Approbation	[3]		Rédactionnel	Adoption	La compréhension du texte	
Champ d'application du traitement	[4]					
Champ d'application du traitement	[5]					
Description du traitement	[6]					
Nom du traitement	[7]					
Ingrédient actif	[8]					
Type de traitement	[9]					
Organisme nuisible ciblé	[10]					
Articles réglementés ciblés	[11]					
Programme du	[12]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
traitement						
Autres informations utiles	[13]					
Références	[14]					
TITRE	[15]					
TITRE	[16]					
Approbation	[17]					
Champ d'application du traitement	[18]					
Champ d'application du traitement	[19]					
Description du traitement	[20]					
Nom du traitement	[21]					
Ingrédient actif	[22]					
Type de traitement	[23]					
Organisme nuisible ciblé	[24]					
Articles réglementés ciblés	[25]					
Programme du traitement	[26]					
Autres informations utiles	[27]					
Références	[28]					
TITRE	[29]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
TITRE	[30]					
Approbation	[31]					
Champ d'application du traitement	[32]					
Champ d'application du traitement	[33]					
Description du traitement	[34]					
Nom du traitement	[35]					
Ingrédient actif	[36]					
Type de traitement	[37]					
Organisme nuisible ciblé	[38]					
Articles réglementés ciblés	[39]					
Programme du traitement	[40]					
Autres informations utiles	[41]					
Références	[42]					
TITRE	[43]					
TITRE	[44]					
Approbation	[45]					
Champ d'application du traitement	[46]					
Champ d'application	[47]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
du traitement						
Description du traitement	[48]					
Nom du traitement	[49]					
Ingrédient actif	[50]					
Type de traitement	[51]					
Organisme nuisible ciblé	[52]					
Articles réglementés ciblés	[53]					
Programme du traitement	[54]					
Autres informations utiles	[55]					
Références	[56]					
TITRE	[57]					
TITRE	[58]					
Approbation	[59]					
Champ d'application du traitement	[60]					
Champ d'application du traitement	[61]					
Description du traitement	[62]					
Nom du traitement	[63]					
Ingrédient actif	[64]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tîret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Type de traitement	[65]					
Organisme nuisible ciblé	[66]					
Articles réglementés ciblés	[67]					
Programme du traitement	[68]					
Autres informations utiles	[69]					
Références	[70]					
TITRE	[71]					
TITRE	[72]					
Approbation	[73]					
Champ d'application du traitement	[74]					
Champ d'application du traitement	[75]					
Description du traitement	[76]					
Nom du traitement	[77]					
Ingrédient actif	[78]					
Type de traitement	[79]					
Organisme nuisible ciblé	[80]					
Articles réglementés ciblés	[81]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
Programme du traitement	[82]					
Autres informations utiles	[83]					
Références	[84]					
TITRE	[85]					
TITRE	[86]					
Approbation	[87]					
Champ d'application du traitement	[88]					
Champ d'application du traitement	[89]					
Description du traitement	[90]					
Nom du traitement	[91]					
Ingrédient actif	[92]					
Type de traitement	[93]					
Organisme nuisible ciblé	[94]					
Articles réglementés ciblés	[95]					
Programme du traitement	[96]					
Autres informations utiles	[97]					
Références	[98]					

1. Section	2. N° parag	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
TITRE	[99]					
TITRE	[100]					
Approbation	[101]					
Champ d'application du traitement	[102]					
Champ d'application du traitement	[103]					
Description du traitement	[104]					
Nom du traitement	[105]					
Ingrédient actif	[106]					
Type de traitement	[107]					
Organisme nuisible ciblé	[108]					
Articles réglementés ciblés	[109]					
Programme du traitement	[110]					
Autres informations utiles	[111]					
Références	[112]					

Modèle/tableau pour l'envoi des commentaires - Projets de NIMP pour consultation par les pays, 2009

CONCEPTION ET FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE QUARANTAINE POST-ENTREE POUR LES VEGETAUX

Les [instructions](#) pour l'utilisation de ce modèle figurent après le tableau. L'utilisation de ce modèle facilitera la compilation des commentaires et le travail du Comité des normes.

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
<i>COMMENTAIRES GENERAUX</i>						
TITRE	[1]		De fond	CONCEPTION ET FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE QUARANTAINE POST-ENTREE POUR LES VEGETAUX ET PRODUITS VEGETAUX	Les produits végétaux peuvent être des sources d'introduction d'organismes nuisibles	
TABLE DES MATIÈRES	[2]					
INTRODUCTION	[3]					
CHAMP D'APPLICATION	[4]					
CHAMP D'APPLICATION	[5]		De fond	La présente norme donne des directives sur la conception et le fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée (QPE) dans lesquelles sont placés les envois de végétaux et produits végétaux pouvant être infestés par des organismes nuisibles de quarantaine.	Consistance	
CHAMP D'APPLICATION	[6]		De fond	ésente norme donne des directives sur la conception et le fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée	Les organismes nuisibles peuvent être aussi des pathogènes	

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				(QPE) dans lesquelles sont placés les envois de végétaux pouvant être infestés /infecter par des organismes nuisibles de quarantaine.		
REFERENCES	[7]					
DÉFINITIONS	[8]					
DÉFINITIONS	[9]					
RESUME DE REFERENCE	[10]					
RESUME DE REFERENCE	[11]		De fond	lyse du risque phytosanitaire (ARP) sert à déterminer les conditions de confinement requises pour un envoi spécifique de végétaux. Pour certains envois, l'organisation nationale de protection des végétaux et produits végétaux (ONPV) peut décider que la quarantaine post-entrée est nécessaire à la gestion des risques phytosanitaires mis en évidence lors de l'ARP.	consistance	
RESUME DE REFERENCE	[12]					
RESUME DE REFERENCE	[13]					
RESUME DE REFERENCE	[14]					
RESUME DE REFERENCE	[15]		De fond	envoi de végétaux et produits végétaux peut être libéré à l'issue de la quarantaine post-entrée s'il est déclaré	Consistance	

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tîret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				exempt d'organismes de quarantaine et qu'il satisfait à toutes les réglementations phytosanitaire du pays importateur.		
CONTEXTE	[16]					
CONTEXTE	[17]		De fond	Les envois de végétaux et produits végétaux importés peuvent introduire des organismes de quarantaine. Les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) devraient alors appliquer des mesures fondées sur la politique de gestion des risques prescrite dans la NIMP n° 1: <i>Principes de quarantaine végétale liés au commerce international.</i>	Consistance	
CONTEXTE	[18]					
EXIGENCES	[19]					
2. Conditions générales de la quarantaine post-entrée	[20]			1 Conditions générales de la quarantaine post-entrée	Consistance	
2. Conditions générales de la quarantaine post-entrée	[21]		De fond	L'ARP sert à déterminer les conditions de quarantaine applicables à un envoi de produits végétaux, ainsi qu'indiqué dans la NIMP n°2 (<i>Cadre de L'analyse du risque phytosanitaire</i>) et la NIMP n° 11 (<i>Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de</i>	Consistance avec le titre de la norme citée	

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				<i>quarantaine, incluant l'analyse des risques pour l'environnement et des organismes vivants modifiés).</i>		
2. Conditions générales de la quarantaine post-entrée	[22]		De fond	Les spécifications des stations de quarantaine post-entrée pour le confinement de végétaux et produits végétaux devraient tenir compte de la biologie des végétaux et de celle des organismes nuisibles qui peuvent leur être associés.	Consistance	
2. Conditions générales de la quarantaine post-entrée	[23]					
2. Conditions spécifiques	[24]					
2.1 Stations de quarantaine post-entrée	[25]					
2.1 Stations de quarantaine post-entrée	[26]					
2.1 Stations de quarantaine post-entrée	[27]					
2.2 Emplacement	[28]					
2.2 Emplacement	[29]					
2.3 Conditions matérielles	[30]					
2.3 Conditions matérielles	[31]					
2.3 Conditions matérielles	[32]					
2.4 Conditions	[33]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
opérationnelles						
2.4 Conditions opérationnelles	[34]					
2.4 Conditions opérationnelles	[35]					
2.4 Conditions opérationnelles	[36]					
2.4.1 Conditions relatives au personnel	[37]					
2.4.1 Conditions relatives au personnel	[38]		De fond	Un responsable qualifié chargé de la gestion la station de quarantaine post-entrée; une procédure garantissant un niveau de qualification suffisant des membres du personnel, au besoin ayant suivi une formation.	Compréhension du texte	
2.4.2 Procédures techniques et opérationnelles	[39]					
2.4.2 Procédures techniques et opérationnelles	[40]		De fond	des mesures de désinfection/désinfection de la station avant l'introduction de matériel destiné au triage ou en cas de présence d'organismes nuisibles des mesures appropriées pour détecter les organismes nuisibles dans la station.	Consistance	
2.4.3 Documentation	[41]					
2.4.3 Documentation	[42]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ turet, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
2.5 Diagnose et élimination des infestations d'organismes de quarantaine ou de vecteurs	[43]					
2.5Diagnose et élimination des infestations d'organismes de quarantaine ou de vecteurs	[44]					
2.5 Diagnose et élimination des infestations d'organismes de quarantaine ou de vecteurs	[45]					
2.6 Audit des stations de quarantaine post-entrée	[46]					
2.6Audit des stations de quarantaine post-entrée	[47]					
3. Conclusion de la quarantaine post-entrée	[48]					
3. Conclusion de la quarantaine post-entrée	[49]		De fond	u'un envoi confiné est déclaré exempt d'organismes de quarantaine et satisfait à la réglementation phytosanitaire du pays importateur, l'envoi peut être libéré.	consistance	
3. Conclusion de la quarantaine post-entrée	[50]		Rédactionnel	st avéré qu'un envoi confiné est	consistance	

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
				infesté/infecte par des organismes de quarantaine, il devrait être traité pour éliminer l'infestation/infection ou être détruit. Dans des circonstances particulières, les produits végétaux infestés ou potentiellement infestés peuvent être expédiés vers une autre région en vue de leur libération ou vers une autre station de quarantaine post-entrée pour y subir d'autres inspections, analyses ou traitements.		
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST-ENTREE	[51]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[52]		De fond	ou plusieurs des aspects suivants peuvent être pris en considération par les ONPV lors de l'établissement des critères auxquels doivent répondre les envois de végétaux et produits végétaux. Les spécifications sont fondées sur la biologie des organismes de quarantaine potentiellement associés à ces végétaux et produits vegetaux.	Consistance	
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE	[53]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ tiret, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
POST						
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[54]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[55]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[56]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[57]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[58]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[59]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE	[60]					

1. Section	2. N° para g	3. phrase/ligne [du tableau]/ turet, etc.	4. Type de commentaire (De fond, Rédactionnel, Traduction)	5. Reformulation proposée	6. Explication	7. Pays
QUARANTAINE POST						
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[61]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[62]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[63]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[64]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[65]					
SPECIFICATIONS RELATIVES AUX STATIONS DE QUARANTAINE POST	[66]					

